



---

Addis Abéba, ÉTHIOPIE B.P. 3243 Téléphone: +251-115-517 700  
Télécopie: +251-115517844 Site Web: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

## COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DROIT INTERNATIONAL (CUADI)

### PREMIERE EDITION DU PRIX DE THESE DE LA CUADI EN DROIT INTERNATIONAL

#### DIRECTIVES SUR LES CANDIDATURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

La Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUADI) est un organe consultatif juridique indépendant de l'Union africaine (UA) qui contribue à la codification et au développement progressif du droit international sur le continent africain. Dans le contexte actuel d'intégration continentale, la CUADI est stratégiquement bien placée pour relever et reconnaître le rôle important que joue le droit, en particulier le droit international.

Conformément au mandat de la CUADI et à l'objectif n° 4 de son plan stratégique 2019-2021, à savoir promouvoir l'enseignement, l'étude, la publication et la diffusion des documents sur le droit international en Afrique, le *Prix de thèse* a été institué pour valoriser un travail juridique exceptionnel et de haute qualité dans le domaine du droit international et portant sur l'Afrique. Il vise à encourager les jeunes et spécialistes intermédiaires du droit international, qui ont terminé leur cycle doctoral il y a moins de trois (3) ans (à la date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt), et dont le travail a porté sur le droit international, avec un accent particulier sur le droit de l'UA.

Le/la lauréate du *Prix de thèse* verra son travail publié et diffusé par une maison d'édition bien connue.

#### ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS :

- Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s d'au plus 40 ans à la date de soumission de leur manifestation d'intérêt ;
- Ils/Elles doivent être titulaires d'un doctorat ;
- Ils/elles doivent avoir la nationalité d'un Etat membre de l'UA ;
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

#### CRITÈRES DE SOUMISSION :

- Les travaux ayant déjà reçu un prix de **même nature** ne seront pas pris en considération.
- Les travaux doivent traiter des sujets dans le domaine du droit international, avec un accent particulier sur les questions africaines et le droit de l'UA.

- La lettre de manifestation d'intérêt devra indiquer entre autres: les motivations pour la candidature au prix ; si le travail a déjà été publié ou est sous contrat de publication ; et le consentement de l'auteur à l'anonymat (*toutes références au nom, à l'université ou à toute information liée à l'identification doivent être effacées*).
- Le curriculum vitae devrait indiquer entre autres : la nationalité, la date et le lieu de naissance, ainsi que l'adresse complète.
- Les travaux doivent être des thèses.
- En raison de la COVID-19, seuls les envois électroniques seront pris en compte.
- Tous les actes de candidature doivent être envoyés au Secrétariat de la CUADI aux adresses suivantes: [olc-registry@africa-union.org](mailto:olc-registry@africa-union.org) et [diopp@africa-union.org](mailto:diopp@africa-union.org) .
- Tous les actes de candidature doivent être soumis sous format PDF et doivent contenir : la lettre de manifestation d'intérêt ; le CV ; le travail à soumettre au concours ; le résumé ; la preuve d'achèvement du cycle doctoral ; et le rapport de soutenance de thèse ou les détails relatifs à la date de soutenance de la thèse ainsi que la composition du jury.
- Chaque candidat(e) n'étant autorisé(e) à postuler qu'une seule fois, les candidatures multiples se verront purement et simplement disqualifiées.
- Les résumés ou extraits des thèses ne seront pas acceptés.
- Toute candidature ne satisfaisant pas aux critères ci-dessus sera rejetée.
- En soumettant une candidature pour le Prix, les candidat(e)s acceptent de ce fait de se conformer aux présentes directives.

#### **LES REGLES D'EVALUATION:**

- Il sera constitué un jury pour le Prix de thèse qui comprendra cinq (5) éminents juristes praticiens ou professeurs de droit, de renommée internationale choisis par les membres de la CUADI. Les critères de diversité y compris la nationalité, la langue de travail et le genre seront pris en compte pour la composition du jury. Le jury sera assisté par les membres du Bureau de la CUADI.
- Le Secrétariat de la CUADI sera chargé de procéder au premier tri des thèses selon les critères d'éligibilité tels qu'énoncés dans les présentes directives.
- Le jury n'aura connaissance de l'identité des candidats qu'après avoir statué sur chacune des thèses en compétition.
- Seuls les candidats présélectionnés recevront une notification.
- Une fois que le jury aura terminé son travail, le/la lauréat(e) sera informé(e) par le Secrétariat de la CUADI. Tous les autres candidats présélectionnés seront aussi informés de la décision du jury.
- Après l'attribution du prix, la maison d'édition veillera à faire mention du *Prix de thèse de la CUADI* dans tous les articles promotionnels et publications ultérieures.
- La CUADI se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours, si elle le juge nécessaire. La CUADI décline sa responsabilité pour tout dommage.
- La décision du jury sera sans appel.